

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Secteur sauvegardé - lot de copropriété n°105 de l'immeuble sis 35/37 rue des Ffaures - Cession à la SAEM IN CITE - Autorisations - Décision**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Ville de Bordeaux, notre Etablissement a exercé son droit de préemption à des fins communales en vue de l'acquisition d'un appartement type 3 constituant le lot de copropriété n° 105 de l'immeuble sis 35/37 rue des Ffaures à BORDEAUX, cadastré DO 171.

Au regard du programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux et plus particulièrement de son volet relatif à la reconquête des tissus anciens dégradés, la maîtrise de ces biens immobiliers présente en effet un réel intérêt car elle permettra de mener une action significative de restructuration et de réhabilitation de cet appartement dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la SAEM IN CITE dans le cadre de la convention d'aménagement qui lui a été confiée par la Ville de Bordeaux.

C'est ainsi qu'il vous est proposé d'autoriser la cession de cet appartement en l'état sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière, à savoir le prix d'achat de 42 107 euros majoré des frais d'acquisitions supportés par notre Etablissement et non connus à ce jour, le tout restant actualisable de la date de règlement du prix principal d'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux jusqu'à celle du règlement définitif par la SAEM IN CITE.

A titre indicatif, il peut être rappelé que le taux de référence pour les immeubles acquis en 2003 a été fixé à 4,18 % l'an par délibération du Conseil de Communauté du 16 janvier 2004.

Il est précisé que ce prix de 42 107 euros a été fixé par le Juge de l'expropriation.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

## **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec la SAEM IN CITE dont le siège social est situé 11 rue Henri Expert à BORDEAUX en vue de la cession à son profit du lot de copropriété n° 105 de l'immeuble sis 35/37 rue des Fauves à BORDEAUX, cadastré DO 171 et ce, moyennant le prix de revient tel que défini ci-dessus, en vue de lui permettre de mener à bien cette opération de réhabilitation en conformité avec les objectifs de renouvellement urbain poursuivis par la Ville de Bordeaux dans son centre ancien
- à signer l'acte de cession et tous autres documents afférents à cette opération immobilière.

## **B - DECIDER**

Que le montant de la recette, provenant de cette aliénation sera versé au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

